

Le piège du coton : le Mali à la croisée des chemins

Kako Kossivi NUBUKPO

Cirad Mali, BP 1813 Niaréla, Bamako, Mali

<nubukpo@cirad.fr>

Unité de Recherche « Politiques et Marchés »,

Montpellier, actuellement basé à l'Institut

d'Économie Rurale du Mali,

Programme Coton, Bamako, Mali

Introduction

Le coton figure parmi les rares produits qui assurent des gains de parts de marché à l'export aux pays ouest-africains de la Zone franc. Il est cependant en proie à un désarroi sans précédent du fait notamment des subventions massives allouées par certains pays du Nord à leurs agriculteurs et d'autres problèmes, tout aussi importants, sinon plus : la baisse tendancielle des cours, la stagnation des rendements, l'absence de diversification de la base productive des économies exportatrices de coton et la faible proportion de coton transformée au sein de la sous-région.

En outre, les mécanismes de détermination du prix d'achat au producteur de coton souffrent d'une grande opacité : « Ce prix est défini par rapport à des prix non observables par la plupart des agents (prix mondial anticipé, coûts et marges de commercialisation et de transformation des sociétés cotonnières). » [1] Ainsi, dans un contexte de libéralisation des filières, le niveau et le mode de détermination du prix au producteur ont tendance à faire de ce dernier le seul gestionnaire des incertitudes que connaissent les filières, accroissant ainsi sa vulnérabilité [2]. Par ailleurs, la forte dépendance des éco-

Abréviations :

AOC : Afrique de l'ouest et du centre

CCIC : Comité consultatif international du coton

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CMDT : Compagnie malienne de développement des textiles

EU : États-Unis d'Amérique

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

IER : Institut d'économie rurale

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

UE : Union européenne

Abstract: *The objective of this study is to analyze the impact foreseeable of the installation of the new mechanism of price with the cotton producer on the whole of the die cotton and the Malian economy, in comparison of the production costs and the institutional changes in progress within the die. The study highlights on the microeconomic level, an important risk of impoverishment of the producers and, on the macroeconomic level, the potential negative repercussions more than proportional on the Malian economy as whole.*

Key words: cotton, Mali, price, institutional changes

nomies ouest-africaines à l'égard du coton se traduit par une transmission quasi immédiate des chocs affectant le secteur cotonnier à l'ensemble de ces économies, suivant des canaux de transmission assez bien établis sur le plan théorique [3, 4].

Face à cette situation préoccupante, deux types de réponses sont apportés par les acteurs des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) :

– au plan international, une action collective débouchant sur « l'initiative coton à l'OMC » et les blocages de Cancun et de Hong Kong [5] ;

– au plan national, la mise en place de nouveaux mécanismes de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur, à l'instar du Mali en 2005 [6].

Le deuxième type de réponses s'inscrit dans un cadre plus large, celui de la libéralisation des économies cotonnières d'Afrique de l'Ouest et de la privatisation des sociétés cotonnières.

L'objectif de cet article est d'analyser l'impact prévisible des réformes en cours dans la filière coton au Mali, dans un contexte de persistance de subventions au Nord et d'ajustement structurel au Sud.

Suite à la présentation de la filière coton malienne, il analyse les enjeux des réformes en cours en son sein avant de tirer des enseignements et des perspectives susceptibles d'intéresser l'ensemble des filières cotonnières ouest-africaines.

Le coton au Mali

Le coton représente la première culture d'exportation du Mali avec près de 250 000 tonnes de coton fibre exportées en 2005, et plus de trois millions d'acteurs concernés par cette culture. La filière compte plus de 158 000 producteurs repartis entre 6 820 *organisations*

paysannes (OP) dans les 40 secteurs de production que compte la zone cotonnière.

La culture du coton aurait commencé au Mali en 1919 avec la création de la ferme de Baraouéli où les techniques culturales du coton furent testées. Elle s'est graduellement répandue à travers différentes zones agro-écologiques du pays : Koutiala, San, Sikasso, Kadiolo, Bougouni et Ségou. Créée en 1949, la Compagnie française pour le développement des textiles (CFDT) avait pour objectif la promotion de la culture des fibres textiles dans les colonies. La Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT), créée en 1974 et héritière de la CFDT, est aujourd'hui la principale compagnie cotonnière assurant l'essentiel de la production avec l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN), chacune dans sa zone respective.

La production de coton graine a triplé en une décennie, passant de 240 000 t de coton graine en 1993/94 à 620 000 t en 2003/04 (figure 1). Le Mali est aujourd'hui le deuxième producteur africain de coton (derrière le Burkina) et occupe le 7^e rang mondial. Les superficies totales emblavées en coton sont passées de 200 000 ha à 548 000 ha au cours de la même période.

S'agissant des rendements, ils ont connu une légère baisse entre la période 1993/94 et 2003/04 après une croissance quasi régulière depuis le début des années soixante (figure 2).

La production de coton graine au Mali est assurée par des unités de production familiales, regroupées autrefois en *associations villageoises* (AV) et aujourd'hui en *organisations paysannes*. Ces AV mises en places par la CMDT en 1974 se sont peu à peu organisées à travers les mouvements de solidarité nés des crises successives (celles des campagnes 1981-82 et celle de la campagne 1991-1992). C'est lors de ces mouvements que les producteurs ont fait la preuve

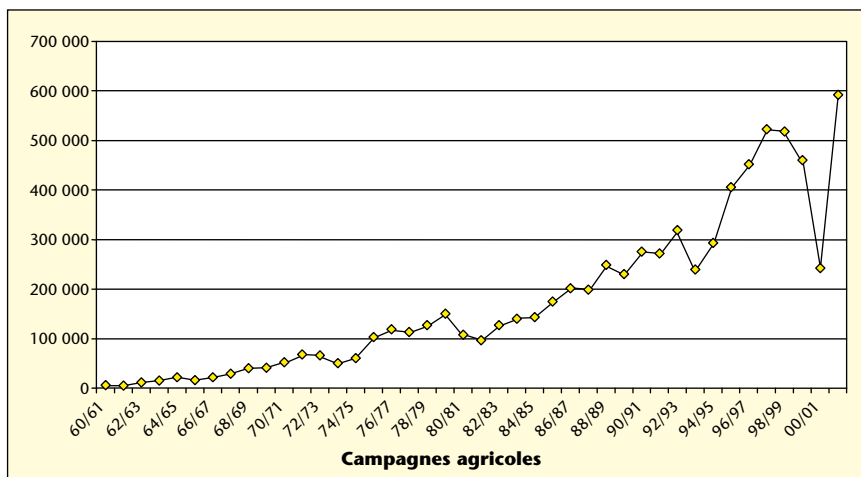


Figure 1. Production totale de coton graine (en tonnes).

de leur capacité de mobilisation et ont ainsi évolué vers la création de syndicats.

Depuis plus d'une décennie, l'option politique de l'État malien est la libéralisation de l'économie, appuyée en cela par les Institutions de Bretton Woods, dans le cadre des plans d'ajustement structurel en œuvre depuis le début des années 80. Dans cette optique, les États généraux du secteur coton ayant regroupé en avril 2001 les partenaires et les acteurs de la filière coton ont dégagé plusieurs constats parmi lesquels :

- la volonté politique de l'État de libéraliser l'économie se traduisant par son désengagement des activités productives industrielles et commerciales au profit des privés et des collectivités décentralisées ;
- l'incapacité technique et/ou juridique des organisations paysannes à prendre en charge des fonctions comme les approvisionnements en intrants et en équipements agricoles, le crédit agricole, le conseil technique et à entrer au capital de la CMDT.

À cet effet, un programme de réforme a été élaboré avec comme objectifs : la maîtrise et la

réduction des coûts de production du coton graine et de la fibre, l'amélioration du rendement au champ, la structuration des organisations paysannes afin de les rendre crédibles, le renforcement de la participation des privés, des producteurs et des collectivités décentralisées dans le secteur coton, ainsi que la contribution de ce dernier à la lutte contre la pauvreté au Mali.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie a été élaborée, qui comporte notamment :

- le recentrage des activités de la CMDT autour du système coton ;
- une meilleure participation des producteurs à la gestion de la filière coton.

Pour l'exécution de cette stratégie, un plan d'action a été élaboré. Sa mise en œuvre comporte plusieurs mesures parmi lesquelles il convient de mentionner le désengagement de la CMDT des activités relatives aux pistes rurales, aux aménagements hydroagricoles, aux fonctions d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles au profit de la filière des producteurs, la poursuite du désengagement de la CMDT du transport du coton

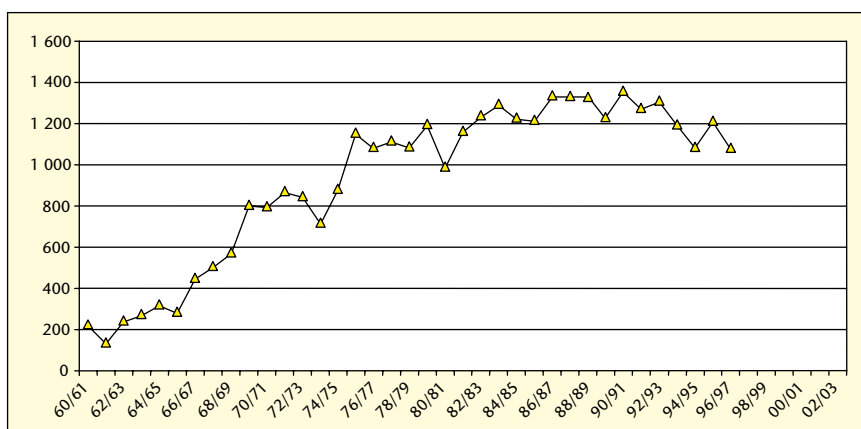


Figure 2. Rendement du coton graine (kg/ha).

graine, le renforcement des capacités des producteurs en gestion et en organisation, et enfin l'adoption et la mise en œuvre d'un mécanisme de détermination du prix au producteur du coton graine.

La libéralisation du secteur coton s'inscrit dans la série de réformes initiées par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre de politique de développement du secteur coton (LPDSC).

La stratégie de mise en œuvre de cette dernière repose avant tout sur une meilleure participation des producteurs à la gestion de la filière. Le Plan d'actions actualisé de la LPDSC adopté en novembre 2003 prévoyait la privatisation de la CMDT en 2006. Cependant, l'État malien ne s'estimant pas prêt, cette privatisation a été reportée en 2008, déclenchant ainsi une série de mesures d'ajustement, en particulier la mise en place en janvier 2005 d'un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur, au regard des déficits financiers cumulatifs enregistrés par la filière.

L'impact du nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton au producteur

L'État malien a opté en janvier 2005 pour un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur qui s'est traduit concrètement par une révision drastique à la baisse du prix garanti aux producteurs, qui passe désormais de 210 FCFA/kg à un intervalle compris entre 160 et 175 FCFA/kg à compter de la campagne 2005. Dans le protocole d'accord signé par l'État malien, la CMDT et le Groupement des producteurs (GSCVM¹), il convient de noter l'innovation que constitue l'article 8 : « Cas de force majeure : si les prévisions pour la période N+1 donnent une rémunération finale des producteurs inférieure au prix d'achat de base, les signataires décideront, avant le début des achats N+1 et en août N au plus tard, une réduction de ce prix d'achat de base ». Cet article revêt une signification particulière au regard de l'article 2 qui précise que le fonds de soutien prévu comme garant du bon fonctionnement du nouveau mécanisme de prix n'est en aucune manière un préalable à son application, dans la mesure où cet article dit explicitement que le nouveau mécanisme de prix « doit fonctionner, que le fonds de soutien soit abondé ou pas ».

Il convient dans ce contexte de rapport de force défavorable aux producteurs de coton, d'évaluer les conséquences micro- et macro-

¹ Groupement des syndicats cotonniers et vivriers du Mali.

conomiques de l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de prix du coton, au regard notamment des évolutions tendancielle des coûts de production du coton [6].

Conséquences microéconomiques

Coûts de production en zone cotonnière du Mali

La principale difficulté liée à la détermination des coûts de production du coton graine réside dans la fixation du coût de rémunération de la main-d'œuvre agricole journalière. Ainsi, le prix de cette main-d'œuvre a été fixé à 820 FCFA/personne/jour pour la campagne 2003/2004. Cependant, des corrections à la baisse sont nécessaires, dans le souci de tenir compte de la surévaluation de la valorisation de la main-d'œuvre par les producteurs dans un contexte de négociation du prix d'achat du coton par la CMDT.

L'option retenue d'une rémunération de la main-d'œuvre salariée journalière à 750 FCFA, conformément aux estimations des chercheurs de l'ESPGRN/IER de Sikasso et suite aux discussions de groupe à Sikasso avec les producteurs en novembre 2004, paraît plus conforme aux pratiques en vigueur dans la zone cotonnière malienne. Par ailleurs, il convient d'indiquer que les exploitations agricoles retenues pour l'étude ont été classées par ordre décroissant de niveau d'équipement en matériel agricole (A, B, C, D), conformément à la typologie utilisée par la CMDT dans la zone cotonnière du Mali.

Le tableau 1 présente la structure des coûts de production du coton malien à l'hectare et selon le type d'unité de production agricole (A, B, C, D). Au regard des coûts de production, la baisse du prix au producteur de coton graine de 210 F/CFK à une fourchette comprise entre 160 et 175 FCFA/KG suscite un certain nombre d'interrogations :

- la nouvelle fourchette de prix permet-elle aux producteurs de dégager en moyenne une marge bénéficiaire ?
- comment les producteurs interprètent-ils cette évolution défavorable des prix et quelles pourraient être leurs réponses ?

Nouveau mécanisme de fixation des prix, rentabilité de la culture et réponses des producteurs de coton

Le calcul relatif aux coûts de production de coton malien effectué converge autour d'un intervalle compris entre 154 et 179 FCFA/kg de coton de premier choix, avec une moyenne de 166 FCFA/kg. Ainsi, l'application de l'intervalle défini par le nouveau mécanisme de prix risque de se traduire par une marge nulle ou négative des producteurs, car les prix d'achat seront pour l'essentiel inférieurs aux coûts de produc-

Tableau 1. Coûts de production du coton malien (Fca/ha).

Rubrique	Type A	Type B	Type C	Type D	Moyenne
Rendements (kg/ha)	1 127	1 109	859	621	929
Coûts opérationnels					
Semences (a)	19 988	11 675	2 697	1 773	
Engrais (b)	33 107	33 760	18 715	14 459	
Insecticide/herb., fong. (c)	23 452	19 288	21 100	7 233	
Marketing	0	0	0	0	
Carburant, lubrif., électricité	0	0	0	0	
Réparations	0	0	0	0	
Égrenage et stockage ^a	22 036	21 675	16 797	12 145	
Intérêt sur le capital (d)	10 351	9 072	6 227	3 739	
Total coûts opérationnels	108 935	95 470	65 536	39 350	
Coûts de fonctionnement					
Travail salarié (e)	6 750	3 750	6 750	0	
Travail familial (f)	71 250	75 000	59 250	75 750	
Amortissement (g)	25 764	25 955	17 664	8 544	
Foncier ^b	0	0	0	0	
Taxes et assurance	10 935	9 246	6 073	3 352	
Autres dépenses de l'exploitation	0	0	0	0	
Total coûts de fonctionnement	114 700	113 951	89 737	87 646	
Total des coûts (FCFA)	223 635	209 421	155 273	126 996	
Total des coûts (USD)	453	424	314	257	
Coût unitaire de production du coton graine (FCFA/kg)^c	169	161	154	179	166

Le taux de change moyen du dollar US est de 1 USD = 494 FCFA.

^a Cf. Mission de restructuration du secteur du coton, Plan de redressement financier de la CMDT, mai 2002, Primature Mali.

^b Le coût de location de la terre pour la culture du coton est considéré nul. La location se fait à titre gratuit dans toute la zone cotonnière du Mali.

^c (a + b + c + d + e + f) / Rendement.

tion. La meilleure preuve, s'il en est, est la fixation pour la présente campagne (2006/07), d'un prix au producteur de 165 FCFA, suite aux premiers effets négatifs visibles du prix de la campagne écoulée (160 FCFA).

En outre, le contexte général de la filière tend à corroborer cette prévision : en effet, il est marqué par la faiblesse croissante de l'encadrement des producteurs par la CMDT², la hausse du prix des intrants coton (conséquences de la diminution des subventions consenties par la CMDT) et la baisse des rendements du coton. À cet égard, le seul élément de rationalisation envisageable des coûts de production est la réduction de la valorisation de la main-d'œuvre. Ceci paraît préoccupant, notamment dans un contexte où le discours dominant est celui de la lutte contre la pauvreté. Un ouvrage de la Banque mondiale (2006) [7] met d'ailleurs en évidence un résultat important en ce qui concerne l'évolution de la pauvreté au Mali, qui nuance la pertinence du nouveau mécanisme de prix que cette institution a para-

doxalement contribué à mettre sur pied. En effet, cet ouvrage estime (chapitre 3) que la hausse du surplus des consommateurs dans les zones non cotonnières ne compense pas la baisse du surplus dans les zones cotonnières suite à la baisse du prix d'achat du coton graine.

De même convient-il d'insister sur le fait qu'un trop grand écart entre le prix initial et le prix final payé aux producteurs serait de nature à fausser les prévisions de ces derniers, dans la mesure où le prix initial est annoncé en avril de l'année N, avant les semis, alors que le prix final est payé en juillet de l'année N+1, bien après les récoltes. Ainsi, l'argument actuellement invoqué en défense du nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine, à savoir la pertinence d'un prix initial assez faible et d'un prix final élevé permettant de se couvrir vis-à-vis d'un éventuel retournement du marché mondial pouvant se traduire par un déficit financier de la CMDT, mésestime le manque à gagner en termes de production cotonnière (et de recettes d'exportation) pour le Mali, issu de l'annonce d'un prix potentiellement désincitatif pour les producteurs. Il semblerait au contraire préférable de minimiser

² La tendance actuelle est au « recentrage » de la CMDT sur les activités en aval de la production de coton graine.

l'écart entre le prix initial et le prix final, dans le souci d'optimiser la production cotonnière en facilitant la formation d'anticipations justes et stables de la part des producteurs.

Au total, la réforme du prix d'achat du coton au producteur tendrait à sous-estimer le caractère systémique de la production à base de coton au Mali. En effet, l'idée de complémentarité entre la production de coton et celle des céréales, largement documentée dans la littérature spécialisée, tend à être minimisée au profit d'une substituabilité hypothétique forte entre ces deux productions. Ceci conduit à relativiser l'accroissement de la production céréalière envisagée suite à une baisse du prix de coton graine payé aux producteurs maliens. Il convient donc d'approfondir l'étude des élasticités simples et croisées entre le coton et les céréales afin de se faire une idée précise des modifications induites par les mutations institutionnelles en cours au sein de la filière cotonnière malienne sur la production céréalière, la sécurité alimentaire et l'évolution de la pauvreté en zone cotonnière du Mali.

La prise en compte de la diversité des types d'exploitations, des stratégies différenciées des producteurs de coton, de la distinction entre le court terme et le moyen terme en ce qui concerne les réponses des producteurs, s'avère indispensable pour une appréhension correcte des adaptations en cours au sein du système de production à base de coton. Il convient pour ce faire de cerner le degré d'aversion au risque des producteurs de coton et surtout d'évaluer les conséquences des diverses facettes de la dépendance des producteurs, notamment du point de vue de l'accès au crédit, à l'égard de la culture du coton. De ce point de vue, la question des activités et des modes d'organisation alternatifs envisageables au sein de la zone cotonnière se pose avec acuité.

Conséquences macroéconomiques

Les comptes de la nation permettent de situer la production de coton, sa transformation et les exportations. Les données utilisées sont rassemblées dans une matrice de comptabilité sociale (MCS) construite pour l'année 2002. Les données comptables disponibles pour 2002 et ayant servi à la construction de cette MCS sont issues du tableau des entrées-sorties (TES) de l'économie malienne, établi par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI).

Les comptes disponibles pour 2002 et utilisés pour construire la MCS consolident une branche agricole produisant le coton graine avec les activités de décorticage produisant le coton fibre et isolent les industries textiles. Les industries travaillant à partir des graines pour produire de l'huile et des aliments du bétail sont incluses dans l'ensemble des industries agro-

Tableau 2. Récapitulatif des scénarii d'application de différents prix au producteur du coton malien et les impacts sur l'économie malienne (en milliards de FCFA).

Impacts sur Indicateurs	Prix à 160 FCFA/kg	Prix à 160 Fcfa/kg et 25 % de réduction de la production	Prix à 175 FCFA/kg	Prix à 190 FCFA/kg	Prix à 195 FCFA/kg	Prix à 200 FCFA/kg
Baisse de revenu des producteurs	29,5	36,8	20,6	11,8	8,8	5,9
Baisse de revenu des ménages non cotonniers	18	22,8	12,7	7,3	5,5	3,6
Baisse des importations	4,8	5,9	3,3	1,9	1,4	0,9
Baisse des recettes fiscales/importations	3,3	4	2,3	1,3	0,99	0,7
Baisse de revenu des entrepreneurs	11,3	14	7,9	4,5	3,4	2,3
Pertes de recettes d'exportation	-	53	-	-	-	-
Total des pertes pour l'économie nationale	62,32	136,5	43,6	24,9	18,7	12,5
Baisse du PIB (%)	1,86 %	3,9 %	1,30 %	0,74 %	0,56 %	0,37 %

alimentaires. Elles ont été isolées dans le cadre de la présente étude [8].

Il ressort du tableau récapitulatif des scénarii (tableau 2) que la fixation du prix au producteur du coton malien à 160 FCFA est susceptible d'engendrer des répercussions négatives plus que proportionnelles sur l'économie malienne dans son ensemble. En effet, pour l'ensemble de l'économie malienne, la perte probable est comprise entre 62,32 et 136,5 milliards de FCFA, ce qui correspond à une réduction du PIB dans un intervalle compris entre 1,86 et 3,9 %. Ces conséquences seront d'autant plus fortes que cette baisse du prix au producteur du coton malien s'accompagnerait, par réaction des producteurs, d'une réduction de la production cotonnière. En effet, les pertes en recettes d'exportation de la fibre sont estimées au minimum à 53 milliards de FCFA, pour un prix au producteur fixé à 160 FCFA/kg et un ajustement à la baisse de 25 % de la production. Ce résultat est corroboré par les estimations faites dans l'ouvrage de la Banque mondiale [7 : chapitre 7] à l'aide d'une matrice de comptabilité sociale (MCS), qui indiquent une baisse probable du PIB malien comprise entre 3 et 5 % suite à la baisse du prix payé au producteur de 210 à 160 FCFA/kg.

Les impacts négatifs sur l'économie malienne se réduisent nettement pour des prix au producteur plus élevés. En effet, avec un prix au producteur de l'ordre de 195 FCFA, les conséquences sur l'économie nationale sont réduites à une perte totale d'environ 18,7 milliards, ce qui est presque le montant du déficit de la filière enregistré en novembre 2004.

Autrement dit, en tentant d'absorber un déficit de la filière de 18 milliards de FCFA par une réduction du prix au producteur à un niveau inférieur à 195 FCFA, les pertes générées pour l'ensemble de l'économie malienne risquent d'être supérieures au montant du déficit initial. Il apparaît donc clairement que si la nécessité de la confrontation de la filière cotonnière malienne au prix du marché mondial peut paraître justifiée au regard des déficits cumulatifs de la filière, il n'en demeure pas moins que l'intérêt de la filière coton et de l'ensemble de l'économie du Mali semble devoir passer par un soutien du prix au producteur à un niveau conséquent, ainsi que la reconnaissance de l'importance de l'effet multiplicateur du coton au sein de l'économie malienne [9].

Les enjeux de la privatisation de la CMDT

La privatisation de la CMDT programmée en 2008 se fera sur la base d'un découpage de la zone cotonnière en quatre filiales de la CMDT, lesquelles seront ensuite privatisées par vente d'actions. À côté de ces filiales, seront créées trois structures de régulation : la bourse du coton, l'office de classement du coton (OCC) et l'interprofession coton (IPC). Par ailleurs, le prix d'achat du coton graine au producteur sera le même sur toute la zone cotonnière et chaque filiale aura l'exclusivité et l'obligation d'achat sur toute la zone qui lui aura été dévolue.

Pour la délimitation des quatre filiales, les facteurs ci-après devraient être pris en compte :

- la répartition de la production des secteurs CMDT actuels par usine ;
- les coûts de collecte et de transport du coton graine ;
- le rendement à l'égrenage ;
- les coûts fixes et variables d'égrenage et de mise en balle ;
- les coûts d'évacuation jusqu'à la mise à FOB suivant les différents axes ;
- la répartition qualitative de la production de fibre.

La privatisation devrait également avoir comme principe d'équilibrer les perspectives de rentabilité dans le souci de donner des chances équivalentes aux différentes filiales en termes d'attrait pour les investisseurs privés. De même, un arbitrage devrait être effectué entre, d'une part, la nécessité de ne pas multiplier le nombre de filiales, dommageable pour la réalisation d'économies d'échelle et, d'autre part, l'impératif de ne pas constituer des filiales trop importantes avec le risque qu'elles ne trouvent pas d'investisseurs potentiels au regard des moyens limités de ces derniers, ainsi que l'atteste l'expérience de schémas de privatisations identiques dans les pays voisins (le Burkina et la Côte d'Ivoire).

Par ailleurs, il convient de ne pas sous-estimer les coûts de transaction et de coordination entre les quatre sociétés cotonnières futures. De ce fait, la future interprofession coton aura d'importantes responsabilités en tant qu'autorité de régulation de la filière. Les coûts de contrôle du respect effectif des règles de gestion de la filière, par exemple l'obligation de ne pas se fournir en coton graine dans un périmètre différent de celui d'intervention d'une filiale donnée, devraient être également incorporés et financés.

De même, l'obligation faite aux futures sociétés cotonnières de vendre la totalité de la production cotonnière par le canal de la future bourse du coton, est à même de susciter des réticences de la part des investisseurs potentiels qui se priveraient ainsi d'opportunités de vente alternatives. Il convient donc de s'assurer de la cohérence entre la volonté légitime des pouvoirs publics maliens de conserver le contrôle de la filière coton eu égard à son importance économique et sociale pour le pays et la nécessité de créer un cadre institutionnel incitatif pour réaliser au mieux la cession d'actifs de la CMDT au secteur privé.

Il se pose enfin la question de la prise en charge des services publics autrefois assurés par la CMDT. L'État malien devrait réintégrer dans ses charges l'entretien des pistes rurales, la construction d'écoles, de dispensaires en zone cotonnière, ou imaginer des modalités de contractualisation idoines avec les futures sociétés cotonnières (au moins en ce qui concerne les pistes d'évacuation du coton)

pour assumer au mieux ces fonctions d'essence régaliennne, dans un contexte de décentralisation.

Enseignements et perspectives : comment assurer la pérennité de la filière coton au Mali ?

Les risques liés aux mutations en cours au sein de la filière coton

Le premier risque que fait peser le processus de libéralisation/privatisation de la filière coton au Mali est la perte du rôle stabilisateur du coton dans les systèmes de production : en effet, le système de prix minimum garanti aux producteurs de coton constituait, jusqu'à une date récente, le socle du système de production à base de coton. Grâce à cette assurance de revenu minimum, les producteurs africains pouvaient emblaver des superficies importantes de céréales en complément du coton. Ces céréales, dont le prix n'est pas garanti, sont néanmoins indispensables à la réalisation de la sécurité alimentaire des populations rurales africaines. Dans le contexte actuel, marqué par la remise en cause croissante du système de prix minimum garanti aux producteurs de coton, comme l'atteste l'article 8 du nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine aux producteurs maliens, une part croissante de la gestion du risque agricole est désormais dévolue aux producteurs qui sont paradoxalement les plus vulnérables des filières agricoles. Ceci fait courir le risque d'une disparition à plus ou moins brève échéance de la culture du coton et surtout d'une insécurité alimentaire accrue au Mali.

Le deuxième risque – déjà à l'œuvre – est une pression accrue sur les ressources naturelles en zone cotonnière malienne : en effet, la baisse des revenus issus du coton pousse les producteurs à rechercher des revenus alternatifs, notamment la commercialisation du bois de chauffe. La déforestation qui permet l'obtention rapide du bois de chauffe est nuisible à l'écosystème de savanes africaines menacées par l'avancée du désert.

Le troisième risque notable, peut-être le plus important, est l'incitation croissante à migrer de la zone cotonnière malienne vers la périphérie des centres urbains et les pays occidentaux : la baisse tendancielle des revenus issus du coton couplée au désengagement de l'État malien, affaibli par vingt-cinq années d'ajustement structurel, de certaines missions de service public en zone rurale, provoque un mouvement mécanique d'exode de milliers de jeunes ruraux africains, dont les conséquences sont à peine imaginables à l'heure actuelle.

Les solutions envisageables

L'évocation des risques qui précède appelle de la part des décideurs, nationaux et internationaux, des réponses idoines aux quatre enjeux qui en découlent.

1) Il est urgent de mettre en place et de pérenniser des systèmes de protection économiquement incitatifs et socialement équitables aux producteurs de coton maliens, de manière à leur permettre de continuer à vivre décemment du fruit de leur travail. Les discussions actuelles sur la nécessité d'un fonds de soutien d'urgence aux filières cotonnières africaines, alimenté notamment par d'éventuelles compensations financières versées par les pays qui subventionnent leurs producteurs de coton, pour légitimes qu'elles puissent être, ne devraient pas faire oublier l'impératif d'une bonne gestion et d'une répartition équitable de la valeur ajoutée à l'intérieur des filières.

2) Il est nécessaire d'œuvrer pour la cohérence et la compatibilité entre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD) et l'agenda de Doha mis en œuvre dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, l'atteinte des OMD, notamment la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, exige des politiques publiques volontaristes qui sont pour l'essentiel en décalage avec le programme de libéralisation croissante exigé dans le cadre du cycle de Doha, dont la clôture est justement retardée en grande partie du fait de l'absence de réponse équitable apportée aux Africains dans le cadre de « l'initiative coton ». 3) Il s'avère crucial de préserver l'avenir des agricultures familiales africaines confrontées à des agricultures capitalistes et productivistes du Nord. L'enjeu véritable du volet agricole du cycle de Doha devrait être l'étude des modalités d'organisation d'une coexistence harmonieuse entre les agricultures familiales du Sud et les agricultures du Nord engagées depuis plus d'un siècle dans un processus d'accroissement continu de gains de productivité. Ainsi, de manière générale, les négociateurs africains devraient faire attention à ne pas se laisser entraîner dans une croisade libérale dans les arènes de l'OMC, mais plutôt veiller à effectuer des arbitrages responsables entre la nécessaire avancée sur le dossier coton et la préservation d'un niveau adéquat de protectionnisme indispensable à la survie des agricultures familiales africaines.

4) Enfin, il convient d'insister sur les risques inhérents à la dépendance de l'économie malienne vis-à-vis d'une seule filière agricole, grande pourvoyeuse de recettes d'exportation fluctuantes au gré des conditions du marché mondial. Le cas du coton éclaire les faiblesses de la spécialisation primaire des économies africaines au sein du commerce international,

surtout dans un contexte de faible avancée de l'Initiative coton lors de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005. Cette crise du coton ouest-africain conduit de plus en plus à réaliser à quel point la spécialisation primaire des économies ouest-africaines au sein du commerce international est risquée et myope. L'objectif des politiques agricoles ne devrait pas être l'accroissement de la production et de l'exportation de cultures de rentes aux cours fluctuant de manière erratique, mais de veiller à la mise en place de mesures et d'initiatives pouvant garantir la sécurité alimentaire des populations concernées (encadré 1).

Conclusion : l'avenir de « l'or blanc » est bien sombre

Les filières cotonnières ouest-africaines sont dans un véritable piège : en effet, les producteurs de coton ne subsistent que grâce à leur appartenance au « système coton », indispensable pour accéder au crédit, aux intrants coton et céréales, à la commercialisation, à la formation. Ce « système-coton », qui se traduit par la fourniture « clés en main » d'une série de services d'appui aux producteurs de coton, est le fruit d'une organisation de la production héritée de la période coloniale et post-coloniale, durant laquelle le paradigme de la filière verticalement intégrée était prégnant.

Or, du fait de la baisse tendancielle des cours mondiaux du coton, de la mauvaise gouvernance avérée des filières cotonnières, de la stagnation des rendements en zone cotonnière et des pressions à caractère idéologique des institutions de Bretton Woods qui poussent à la privatisation des sociétés cotonnières, la pérennité des services au système de production cotonnière et la garantie d'un prix d'achat minimal du coton au producteur se trouvent menacées, ainsi que l'illustre le cas malien.

De fait, ce qui a pu constituer la force de la filière coton en Afrique de l'Ouest francophone, à savoir une organisation de la production et de la commercialisation sous forme de filière intégrée, réductrice d'incertitudes pour le producteur, se révèle aujourd'hui son principal « talon d'Achille ». En effet, dans un système faiblement incitatif, au sein duquel le producteur devait se contenter de produire le maximum possible de coton, sans tenir compte des conditions réelles du marché mondial, et la société cotonnière, véritable monopsonne, se contenter d'égrener puis d'exporter le coton fibre vers l'ancienne métropole (la France via l'ex-CFDT, actuel DAGRIS), il ne s'est développé aucune logique véritable d'adaptation à l'environnement nouveau : peu de gains de productivité au champ, peu d'initiatives de

Encadré 1

La théorie des prix de production constitue un champ de recherche important pour les économistes héritiers de Ricardo et de Sraffa, dont certains appartiennent, pour des raisons historiques (école de Cambridge, Grande-Bretagne) au courant post-keynésien. Les économistes « sraffiens », dans la lignée critique de la théorie de la valeur travail, estiment que le prix de vente d'un bien reflète le coût de production de ce bien augmenté d'une marge de profit appelée « *mark up* ». Cette vision de la formation du prix d'un bien s'écarte de celle des économistes néoclassiques qui estiment que le prix d'un bien dépend de l'offre et de la demande de ce bien sur le marché.

On est ainsi ramené à l'opposition essentielle de la théorie économique, relative à la théorie de la valeur, en lien avec les déterminants du prix des biens. Pour aller à l'essentiel, il convient d'insister sur le fait que les économistes néoclassiques sont partisans de la théorie de la valeur d'usage et de la valeur d'échange d'un bien. Pour eux, le prix d'un bien est déterminé par la loi de l'offre et de la demande, cette dernière résultant du comportement d'optimisation préalable de l'agent économique (producteur ou consommateur) maximisant son profit ou son utilité.

A l'inverse, dans la lignée de la théorie de la valeur travail de Ricardo reprise par Marx, puis par Sraffa, les économistes hétérodoxes post-keynésiens-sraffiens estiment que le prix d'un bien est proportionnel à la quantité de travail nécessaire à la production de ce bien. Cette théorie de la valeur travail se généralise en théorie des prix de production, au regard des difficultés que les économistes marxistes ont rencontrées pour résoudre la récurrente question de la transformation de la valeur en prix.

Cependant, au sein de l'hétérodoxie, il y aurait deux axes relatifs aux mécanismes possibles de fixation des prix (Lavoie, 2004) : « Celui évoqué par les post-keynésiens et par Boggio (1980, 1992), reposant sur une théorie du *cost-plus*, dont la version la plus simple est celle du *mark-up* et la version la plus avancée celle de la théorie du coût complet sur la base du taux de rendement cible ; le second mécanisme de fixation des prix est celui défendu par Duménil et Lévy (1993) et les économistes marxistes en général, selon lesquels les prix évoluent en fonction des déséquilibres (de quantité) entre offre et demande de produits. Ce second mécanisme est celui de la dynamique de *dualité croisée*, puisque les divergences entre taux de profit (normaux ou réalisés), donc de « prix », entraînent de leur côté des fluctuations de la production ou des capacités de production, les quantités ». (p. 10).

Il est crucial de noter qu'à court terme, tous les courants hétérodoxes admettent que les prix sont fixes, dépendent des coûts de production et ne sont pas des prix d'équilibre. Cependant, les différents courants hétérodoxes divergent sur les modalités d'ajustement à long terme des prix.

Pour en savoir plus

LAVOIE M. *L'économie postkeynésienne*. Paris : La Découverte, Collection Repères, 2004.

LAVOIE M. Les théories hétérodoxes ont-elles quelque chose en commun ? Un point de vue postkeynésien. Communication au séminaire *Hétérodoxies* du MATISSE, Paris, 14 décembre 2004.

DUMENIL G., LEVY D. *The Economics of the Profit Rate*. Aldershot : Edward Elgar, 1993.

transformation locale de la fibre, peu d'apprentissage des techniques modernes de vente à terme, peu de réflexion prospective sur les filières de diversification agricole...

Le résultat des mutations institutionnelles en cours est que la destruction programmée de la filière intégrée risque de se traduire par une chute spectaculaire de la production cotonnière (ainsi que l'atteste l'exemple du Ghana et dans une moindre mesure celui du Bénin), mais aussi céréalière, contrairement aux hypothèses de substitution qu'escomptent les économistes de la Banque mondiale. Les conséquences prévisibles évoquées plus haut risquent de plonger les économies cotonnières ouest-africaines dans une situation doublement catastrophique, tant du point de vue de l'avenir de la

production, des exportations de coton, des devises qu'elles en tirent, indispensables pour assurer l'importation du gap alimentaire, que de celui de la baisse programmée de la production céréalière du fait de l'effondrement du système d'assurance que constitue l'appartenance au « club coton ».

Dans la perspective de fournir des fondements théoriques à un argumentaire légitime de soutien aux filières cotonnières ouest-africaines, un important axe de recherche s'avère donc être la construction d'une théorie du « prix de production » [10, 11] du coton graine, fondée sur les coûts de production, à la fois réels et objectifs, opposable au mode actuel de détermination du prix au producteur, fondé sur une logique hybride de recherche d'équilibre finan-

cier de la filière coton et d'une connexion hypothétique aux prix mondiaux du coton. Cet axe de recherche paraît d'autant plus important que le marché mondial du coton fonctionne mal [5, 12] et que la seule réponse des institutions de Bretton Woods, partisans déclarés du libéralisme économique, consiste à faire payer par les plus vulnérables (les producteurs de coton africains), les réformes indispensables à effectuer au sein des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest.

À ce jeu, les économies cotonnières ouest-africaines sont à coup sûr perdantes. Piégées dans une monospécialisation primaire et un paradigme productif fondé sur l'extraversion économique, elles subissent un ajustement douloureux dont les premières victimes sont les producteurs de coton. Dans ce contexte, le discours dominant sur l'accroissement de la compétitivité des filières cotonnières ouest-africaines insiste à juste titre sur l'indispensable effort à fournir en termes de rendements, et la nécessaire amélioration de la qualité de la fibre. Il est beaucoup moins question du taux de change CFA/Dollar via l'Euro, élément crucial s'il en est, de la compétitivité – prix d'une

économie [13]. Il convient de ne pas ouvrir la boîte de Pandore...

RÉFÉRENCES

1. ARAUJO-BONJEAN C, BRUN J-F. Les politiques de stabilisation des prix du coton en Afrique de la zone franc sont-elles condamnées? *Économie Rurale* 2001 ; 266 : 80-90.
2. ARAUJO-BONJEAN C, BOUSSARD J-M. La stabilisation des prix aux producteurs de produits agricoles : approches micro-économiques. *Rev Tiers Monde* 1999 ; XL(160) : 901-28.
3. ABBOTT P, MCCALLA A. Agriculture in the Macroeconomy : Theory and Measurement. In : Gardner B, Rausser G, eds. *Handbook of Agricultural Economics Vol. 2*. Elsevier Science, 2002 : 1659-86.
4. TIMMER CP. Agriculture and Economic Development. In : Gardner B, Rausser G, eds. *Handbook of Agricultural Economics. Vol. 2*. Elsevier Science, 2002 : 1487-546.
5. PESCHE D, NUBUKPO K. L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation. *Polit Afr* 2004 ; 95 : 158-68.
6. NUBUKPO K, KEITA MS. Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali. *Cahiers Agricultures* 2006 ; 15(1) : 35-41.
7. BRIAND V, WODON Q. Cotton and Poverty in Mali. *World Bank, Washington DC* 2006 ; (Forthcoming).
8. BENOIT-CATTIN M, DOUKKALIR, KEITA MS. Le secteur cotonnier dans l'économie du Mali, son importance relative, ses effets économiques. Communication au Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Bamako, les 06 et 07 avril 2005.
9. HUGON P. *Les filières cotonnières africaines au regard de l'économie du développement*. Clermont-Ferrand : Communication aux Journées de l'AFSE, Mai 2005.
10. BOGGIO L. Full Cost and Sraffa Prices : Equilibrium and Stability in a System with fixed Capital. *Monte dei Paschi di Siena Economic Notes* 1980 ; 9(1) : 3-33.
11. BOGGIO L. Production Prices and Dynamic Stability : Results and Open Questions. *Manchester Sch Econ Soc Stud* 1992 ; 60(3) : 264-94.
12. KERN F, HAZARD E. OMC : la guerre du coton. *L'Economie Politique* 2006 ; 30 : 79-86.
13. GOREUX L. *Prejudice caused by industrialised countries subsidies to cotton sectors in Western and Central Africa*. Genève : OMC, 2003.